



RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE
LE DIRECTEUR REGIONAL

DATE DE PUBLICATION : 16 octobre 2023

DELEGATION DE SIGNATURE

Vu la délégation de signature donnée par M. Hervé GONSARD, Directeur Général des Services à l'Économie et du Réseau, au Directeur Régional Centre-Val de Loire le 16 octobre 2023 ;

Délégation permanente est donnée à M. Hugues ROUX, Directeur départemental du Loir-et-Cher, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Pierre-Antoine MICHEAUX, adjoint au directeur départemental du Loir-et-Cher, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice des activités de la succursale de Blois ; M. Hugues ROUX reçoit notamment délégation à l'effet de coter les entreprises et les dirigeants d'entreprises de la zone de compétence de la succursale de Blois.

M. Hugues ROUX peut subdéléguer sa signature à des agents du personnel titulaire des bureaux de Blois, dans la limite des attributions de ces derniers.

Orléans, le 16 octobre 2023

Christian DELHOMME